

Procès-verbal de la réunion du conseil municipal du 21 février 2023

Le vingt et un février deux mille vingt-trois à 20 heures les membres du Conseil Municipal de la Commune de HOMBLEUX légalement convoqués se sont réunis dans la salle des fêtes de la commune de Hombleux sous la présidence de Monsieur Éric LEFEBVRE Maire de la Commune

Etaient présents : Mr Lefebvre (Maire), Mrs Deshayes, Van Moorleghem, Mme Marat, (Adjoints au Maire), Mmes Voisin, Loridant, Villain, Parmentier, Dumont, M. Macé, Dupré, Frison, Henocque, Urbaniak, Rambour

Etaient absents excusés : Mmes Polin (pouvoir M. Lefebvre), Nobécourt (pouvoir M. Urbaniak)

Etaient absents, M. Costa, Mme Bednarski

Secrétaire de séance : Mme Villain

Date de convocation : 16-02-2023

Date de Séance : 21-02-2023

Membres en exercice : 19

Membres présents : 15

Membres votants : 15 + 2 pouvoirs

Pouvoir : 2

Monsieur le Maire fait l'appel, La feuille d'émargement est signée par les présents.

La séance du conseil est donc ouverte à 20h00, Monsieur le Maire rappelle l'ordre du jour :

1. Réponses aux questions du compte rendu du 27-09-2022
2. Approbation du conseil du 06-12-2022
3. Proposition d'achat d'un véhicule
4. Reprise de terrain rue du jeu d'arc
5. Révision des loyers
6. Clôtures
7. Chemin de la croix St Claude
8. Feu d'artifices
9. Organisation école
10. Dépenses d'investissements
11. Choix des entreprises pour travaux cimetièrè
12. Organisation cimetièrè de Hombleux
13. Offre de concours
14. Point géothermie
15. Conventionnement défibrillateur
16. Conventionnement partenariat CNGPPE
17. Questions diverses

Avant de commencer l'ordre du jour Monsieur le Maire fait une petite mise au point avec certains conseillers concernant le vocabulaire employé avec les administrés, sur la location de la salle des sports et il demande aux conseillers concernés par les points 5 et 11 de ne pas participer au vote.

1) REPONSES AUX QUESTIONS DU CONSEIL DU 27 SEPTEMBRE 2022

- Madame Dumont m'a interpellé concernant 3 sujets sur le compte rendu du conseil municipal du 27/09/2022.

✓ La date du conseil n'est pas la bonne date sur l'entête du compte rendu

Réponse de Monsieur le Maire : Effectivement nous utilisons toujours le même fichier Word pour les comptes rendus et lors de la retranscription nous n'avons pas changé la date dans l'entête. Le reste du compte rendu comportait la bonne date. Un point de vigilance a été mis en place pour que ce problème soit corrigé à l'avenir.

- ✓ Au point N°3, incompréhension entre les chiffres 47,04 € par mois et 141,03 € par mois pour les trois appareils.

Réponse de Monsieur le Maire : L'erreur ne vient pas d'une erreur de calcul mais du devis Cardiop qui lui-même est erroné. Nous n'avons finalement pas choisi cette option donc il n'y a plus de sujet.

- ✓ Au point N°4, la phrase n'est pas terminée, « ces jeunes ont également...

Réponse de Monsieur le Maire : La liste des sorties n'a effectivement pas été copiée. Il s'agit d'une erreur dont voici la correction:

Sur la création d'un film et la participation au Festival Pocket film d'Amiens

Une sortie au parc Astérix

Être bénévole sur le Téléthon organisé par l'association Les Yokis.

Être bénévole lors du Week end du jeu du 8 et 9 octobre 2022

Organiser des journées passerelles à chaque vacances pour les 10/13 ans d'Hombleux

2) APPROBATION DU COMPTE RENDU DU 06-12-2022

Le compte-rendu du 06 décembre 2022 est adopté à la majorité, 3 abstentions (car absents le 06-12-2022)

3) PROPOSITION D'ACHAT D'UN VEHICULE

Monsieur le Maire explique que les véhicules utilitaires de la commune (le Renault C15 et le Kangoo) sont hors d'usage et que les employés utilisent le camion benne pour leurs différents déplacements. Il serait donc utile de réinvestir dans une camionnette, nous avons une proposition de véhicule chez Peugeot Noyon à 12 475.76 € TTC

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à la majorité :

abstention : 3 contre : 0 pour : 12 + 2 pouvoirs

- Donne son accord pour l'achat du véhicule pour 12 475.76 € TTC
- autorise Monsieur le Maire à verser l'acompte de 5 000.00 € pour la réservation
- autorise Monsieur le Maire à signer tous documents se rapportant à cette affaire

4) REPRISE DE TERRAIN RUE DU JEU D'ARC

Monsieur le Maire explique qu'il souhaiterait reprendre un morceau de la parcelle E 282 du N°1 rue du jeu d'arc pour :

- ✓ Faciliter l'accessibilité du site pour les travaux de géothermie
- ✓ Permettre d'avoir un loyer moindre en compensation de la surface
- ✓ De permettre une continuité avec les terrains communaux d'en face.
- ✓ Eventuellement de permettre un parking réservé pour les enseignants.

Monsieur le Maire a rencontré le locataire et celui-ci est d'accord et en contrepartie son loyer serait diminué de 133 € mensuel.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à la majorité :

abstention : 3 contre : 0 pour : 12 + 2 pouvoirs

- Donne son accord pour la reprise de terrain rue du jeu d'arc
- donne son accord pour la diminution de loyer de 133 € mensuel.
- autorise Monsieur le Maire à signer tous documents se rapportant à cette affaire

5) REVISION DES LOYERS COMMUNAUX

Monsieur le Maire explique que la commune d'Hombleux est propriétaire de 5 logements communaux et qu'au 1^{er} juillet 2023, le dispensaire, bâtiment situé en face de la boulangerie revient en gestion communale. Les loyers ne montrent pas de cohérence, certains bénéficient d'avantage ou de prestation

annexe qui n'ont plus lieu d'être. Depuis le début du mandat nous avons réalisé des travaux de réhabilitation, d'entretien et de conformité dans plusieurs logements. Nous avons établi le tableau ci-dessous afin d'évaluer le montant des loyers par rapport au surface et ainsi calculer le prix au m².

Logements	Surfaces en m ² approximatives	Loyers actuels	Prix au m ²
Logement 1	93 m ²	495 €	5,32 €
Logement 2	100 m ²	519 €	5,19 €
Logement 3	110 m ²	683 €	5,69 €
Logement 4	68 m ²	496 €	7,29 €
Logement 5	68 m ²	253 €	3,72 €
Logement 6	51 m ²	225 €	4,41 €
Logement 7	53 m ²	287 €	5,42 €
Logement 8	80 m ²	364 €	4,55 €
Total	623 m ²	3322 €	5,33 € de moyenne

Monsieur le Maire explique qu'il souhaiterait harmoniser les loyers communaux car certains sont trop élevés et d'autres pas assez. Monsieur le Maire a effectué un calcul par rapport aux surfaces des logements voir tableau ci joint

Logement	Surfaces approximatives	Loyers avant réforme	Nouveaux loyers
Logement 1	93	495 €	496 €
Logement 2	100	519 €	533 €
Logement 3	110	683 €	587 €
Logement 4	68	496 €	363 €
Logement 5	68	253 €	363 €
Logement 6	51	225 €	272 €
Logement 7	53	287 €	282 €
Logement 8	80	364 €	427 €

Monsieur le Maire demande au conseil la possibilité d'harmoniser les loyers et ce à compter du 1^{er} avril 2023 Un avenant au contrat actuel de tous les locataires sera fait.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à la majorité :

abstention : 4 contre : 3 pour : 8 + 2 pouvoirs

- Donne son accord pour l'augmentation des loyers à partir du 1^{er} avril 2023 comme indiqué dans le tableau ci-dessus
- donne son accord pour établir un avenant aux baux actuels pour chaque locataire
- autorise Monsieur le Maire à signer tous documents se rapportant à cette affaire

6) CLÔTURES RUE DU JEU D'ARC

Monsieur le Maire explique que la reprise du terrain du logement au 1 rue du jeu d'arc, situé derrière la salle des sports, nécessite une reprise de la clôture. Je propose la pose d'une plaque béton en bas et grillage

au-dessus. Le locataire actuel se propose de poser lui-même cette clôture soit 28 m linéaire, les éléments de clôture étant pris en charge par la mairie. Nous profiterons de ces travaux pour changer le grillage coté terrain de tennis.

Le cimetière de Grécourt reste également à clôturer avec l'habitation de Madame et Monsieur Henocque. Reste à définir les modalités. Nous allons demander un devis pour cette clôture qui sera faite en plaques béton décoratives comme au cimetière de Hombleux avec le décor côté cimetière. Monsieur Henocque est d'accord pour participer à hauteur de la moitié du prix TTC

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à la majorité :
Abstention : 3 contre : 1 pour : 11 + 2 pouvoirs

7) CHEMIN DE LA CROIX ST CLAUDE

Monsieur le Maire explique qu'en 2023 la commune envisage la réfection du chemin de la croix Saint Claude. C'est un chemin agricole qui prend racine en prolongement de la rue sole triquet et qui aboutit au calvaire « Pottier » sur la route d'Esmery-Hallon. C'est un chemin communal, destiné à le rester malgré le remembrement préalable au projet du Canal Seine Nord. Le chemin de la croix Saint Claude mesure 1,100 Km. Proposition de travaux :

- Terrassement de la banquette centrale et reprise des côtés pour réaliser un chemin de 3,5 m de large.
- Fourniture et pose de 500 tonnes de GNT calibre 0/31,5 mm
- Cylindrage (compactage des cailloux)

2 entreprises ont répondu :

Lermat : **23 808,00 € TTC**

Van Hamme : **24 071,28 € TTC**

Les sucreries nous proposent également une participation financière, le montant reste à définir. La société d'éoliennes « KALISTA » se propose également de nous donner une subvention de 10 000 € par an

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à la majorité

Contre : 1 abstention : 3 pour : 11 + 2 pouvoirs

- Donne son accord pour effectuer la réfection du chemin de la Croix St Claude
- décide de retenir l'entreprise LERMAT pour ces travaux pour un montant TTC de 23 808.00 €.
- accepte l'aide financière de la Générale Sucrière et de Ste Émilie le montant reste à définir.
- autorise Monsieur le Maire à signer tous documents se rapportant à cette affaire

A. FEU D'ARTIFICE

Monsieur le Maire explique que la commune envisage la création d'un feu d'artifices. La forme de l'organisation n'est pas déterminée, plusieurs pistes ont été évoquées lors des deux réunions publiques

- o Création d'association
- o Régie communale
- o Budget dédié
- o Etc....

Afin de pallier aux éventuelles factures de réservation, il est envisagé d'apporter à cette manifestation, une enveloppe financière remboursable ou une enveloppe dédiée en fonction de l'organisation pour un montant de 2000 €.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à la majorité :

Abstention : 3 contre : 0 pour : 12 + 2 pouvoirs

- Donne son accord pour l'organisation d'un feu d'artifice
- Donne son accord pour l'avance remboursable de 2 000 €
- Autorise Monsieur le Maire à signer tous documents se rapportant à cette affaire

8) ORGANISATION ECOLE

Monsieur le Maire explique qu'à la fin de cette année scolaire, la dérogation à l'organisation de *la semaine scolaire de quatre jours* arrive à son terme.

Afin de simplifier la gestion de ces renouvellements et d'uniformiser leur périodicité, il est demandé à l'ensemble des communes qui souhaitent être maintenues sur cette organisation, d'en faire la demande. L'absence de demande de renouvellement d'un maintien du rythme scolaire à 4 jours, nous obligerait à repasser à un rythme à 4 jours et demi (comme le prévoit l'article 521-10 du code de l'éducation)

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité :

- Donne son accord pour l'organisation du temps scolaire à quatre jours
- Autorise Monsieur le Maire à signer tous documents se rapportant à cette affaire

9) ORGANISATION ECOLE

Monsieur le Maire explique que dans le cadre du remplacement de Madame Laurence Devallois, qui prendra ses fonctions définitives au secrétariat de mairie au 1^{er} janvier 2024, à temps plein, nous devons la remplacer. Actuellement elle effectue 15 heures à l'école le matin du lundi au vendredi sauf le mercredi.

Un poste de mi-temps sera donc créé et publié sur emploi territorial prochainement, afin de respecter les délais.

Monsieur le Maire explique également que Madame la directrice de l'école Louis Sclavis, dans un courrier du 05/02/2023 demande de bien vouloir se pencher sur une réévaluation du budget fournitures scolaires. A savoir, à ce jour nous finançons 32€ par élève sur une base de 120 enfants, soit un budget annuel de 3840 €. Ce budget n'a pas été réévalué depuis 2020 et l'inflation depuis a augmenté de : 0,5% en 2020, 1.6 % en 2021 et 5.2% en 2022.

Afin d'être fidèle à la réalité du marché il faudrait augmenter le budget de : 7,3% à minima soit porter le budget à 4120 € annuel (34,34 € / élève).

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité :

- Donne son accord pour l'augmentation du budget école pour 4120 € pour l'année 2023
- Dit que ce budget suivra l'inflation du pouvoir d'achat tous les ans
- Autorise Monsieur le Maire à signer tous documents se rapportant à cette affaire

10) DEPENSES D'INVESTISSEMENT

M. le maire rappelle les dispositions extraites de l'article L 1612-1 du code général des collectivités territoriales :

Article L1612-1, Modifié par Ordonnance n°2009-1400 du 17 novembre 2009 - art. 3

Dans le cas où le budget d'une collectivité territoriale n'a pas été adopté avant le 1er janvier de l'exercice auquel il s'applique, l'exécutif de la collectivité territoriale est en droit, jusqu'à l'adoption de ce budget, sur autorisation de l'organe délibérant, d'engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette.

L'autorisation mentionnée à l'alinéa ci-dessus précise le montant et l'affectation des crédits.

Le montant budgétisé en dépenses d'investissement 2022 était de 42 570.00 € (Hors chapitre 16 Remboursement d'emprunts » et chapitre 23 « immobilisations en cours »)

Conformément aux textes applicables, il est proposé au conseil municipal de faire application de cet article à hauteur de 8 421.00 €

Les dépenses d'investissement concernées sont les suivantes :

- achat de rayonnage 1 806.00 € (art. 2184)
- achat d'une armoire frigorifique 1 615.00 € (art 2188)
- acompte pour achat de véhicule 5 000.00 € (Art 2182)

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité d'accepter les propositions de M. le maire dans les conditions exposées ci-dessus.

11) CHOIX DES ENTREPRISES POUR TRAVAUX CIMETIERES

Monsieur le Maire explique que lors du conseil du 06-12-2022 il avait été évoqué et voté le plan de financement concernant le nouveau cimetière. Aujourd'hui nous devons nous positionner pour déterminer quelles entreprises vont réaliser les travaux.

Pour rappel ci-après les entreprises ayant répondu pour les différentes tranches de travaux :

- **Portail :** SAS TCSI = 5 842,18 € TTC
UMI = 3 378,00 € TTC
CETP = 5 928,00 € TTC
- **Clôture :** CETP = 32 641.92 € TTC plaques lisses
LERMAT = 26 683.20 € TTC plaques lisses
RT BETON = 24 840.00 € TTC plaques lisses
RT BETON = 27 288,00 € TTC plaques décoratives
- **Aménagement des chemins intérieurs et raccordement eau :**
LERMAT = 14 880,00 € TTC
CETP = 19 040,00 € TTC
- **Réfection du parking :** CETP = 17 278,80 € TTC
- **Engazonnement :** RM paysage = 10 422,00 € TTC Madame Loridant signale que lors du dernier conseil il a été noté sur le compte rendu le montant de 3 126.00 € et non 10 422 € après recherche Monsieur le Maire signale que le chiffre est erroné il s'agit d'un acompte de 30 %

Jardi'Concept = 3 180,00 € TTC

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide pour le choix des entreprises à la majorité :

- **Portail (5 abstentions) :** l'entreprise UMI pour 3 378,00 € TTC
- **Clôture (3 abstentions) :** l'entreprise RT BETON pour 27 288,00 € TTC avec plaques décoratives
- **Aménagement des chemins intérieurs et raccordement eau (3 abstentions) :** l'entreprise LERMAT pour 14 880,00 € TTC
- **Réfection du parking (3 abstentions) :** l'entreprise reste à définir seulement validation du prix à environ 17 280.00 € TTC
- **Engazonnement (1 abstention) :** l'entreprise Jardi'Concept pour 3 180,00 € TTC
- Autorise Monsieur le Maire à signer tous documents se rapportant à cette affaire

12) ORGANISATION CIMETIRE HOMBLEUX

Monsieur le Maire explique que depuis quelques années la commune rencontre quelques difficultés pour convaincre les habitants d'Hombleux de reprendre une tombe à l'état d'abandon pour y établir leur nouvelle sépulture. Il y a environ **20 tombes** qui mériteraient une reprise et permettraient « l'embellissement » du cimetière.

Je propose au conseil de prendre en charge une ou deux tombes abandonnées afin de faire des caveaux « clé en main » J'ai demandé aux pompes funèbres Bourse Grenier de me donner le prix, voici leur proposition:

- Reprise de caveau abandonné
- Remise des ossements à l'ossuaire
- Terrassement
- Pose du nouveau caveau en béton, plaque béton.

Prix pour 1 réalisation = 1 600 € TTC

Je vous propose un Prix de vente du caveau « clé en main » au même prix que la reprise par les pompes funèbres soit 1600 € TTC, et de mettre en place pour ces caveaux seulement une Gratuité de la concession pour les trentenaires et un demi-tarif pour les cinquantenaires (soit 60 € au lieu de 120 €).

A chaque nouvelle vente de caveau rénové, nous réaliserons un nouvel ouvrage.

Monsieur le Maire souhaiterait également de faire un prix différencié pour les différents lieux du cimetière toujours dans le but d'inciter les habitants à privilégier l'existant. ce sujet sera revu lors d'un prochain conseil.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à la majorité :

Abstention : 3 contre : 0 pour : 12 + 2 pouvoirs

- Accepte les propositions de Monsieur le Maire comme exposées ci-dessus soit :
- Vente d'un caveau clé en main pour 1 600 € TTC
- Emplacement gratuit pour une trentenaire
- Emplacement à 60 € au lieu de 120 € pour les cinquantenaires
- Autorise Monsieur le Maire à signer tous documents se rapportant à cette affaire

13) OFFRE DE CONCOURS

Monsieur le Maire explique que dans le cadre du projet géothermie, des recherches ont été faites pour obtenir un soutien financier de toute part.

La société Hombleux Energie (Valorem), a répondu favorablement à notre demande et dans le cadre de sa démarche en développement durable, nous propose le versement de la somme de 20 000 €.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité :

- Accepte la proposition d'aide à hauteur de 20 000 € de la société Hombleux énergie
- Autorise Mr le Maire à signer l'ensemble des documents relatifs à cette opération.

14) POINT GEOTHERMIE

Monsieur Nicolas Deshayes prend la parole et fait un rappel de la situation au conseil du 06 décembre 2022

- Nous avons deux marchés infructueux
- Il y a explosion des coûts
- La solution adoptée par la FDE80 fut de relancer un dernier appel d'offres et négocier les devis proposés

Aujourd'hui :

- La clôture de l'appel d'offre a eu lieu le 24 janvier dernier
- Le maître d'œuvre a effectué les premières analyses de propositions
- Il y a une phase de négociation avec les entreprises ayant répondu
- La FDE nous a présenté un premier projet en Visio
- Il y a une nouvelle phase de négociation avec la FDE (maître d'œuvre) et les entreprises choisies (Missenart, Phréatec, Géoforage, BLM)
- Voici le résultat final (tableau)

TOTALITE DU PROJET		
	HT	TTC
Travaux (Forages, chaufferies, VMC, isolations, imprévus, ...)	594 028	712 834
Honoraires (Maitrise d'œuvre, Assurances, imprévus, ...)	59 176	69 376
Frais annexes	796	796
Prix de revient prévisionnel	654 000	783 006

Au départ il était prévu 507 145 € TTC pour les travaux, à ce jour nous sommes à 783 006 € TTC soit une augmentation de 54.4 %

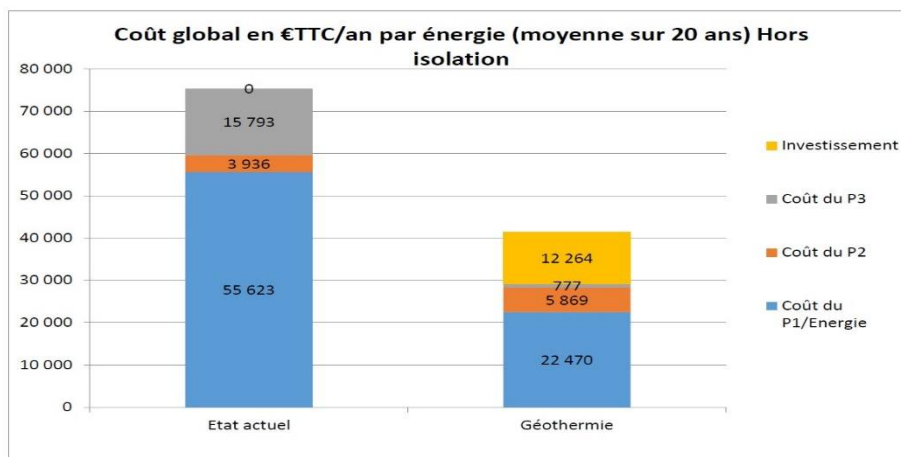
Au niveau des subventions on peut obtenir 537 377.20 € réparti comme suit :

- DSIL : 100 000
- DETR : 152 000
- FDE : 60 000 (aide exceptionnelle)
- FDE : 29 931.20 (pour la maîtrise d'œuvre)
- ADEME : 19 446 (essai de forage)
- FRATRI : 176 000 (travaux)

Coût du projet final avec subvention :

- Travaux prévisionnels : 783 006 €
- Subventions : 537 377 €
- Reste à charge commune : 245 629 €
- Dont FCTVA : 102 225 €
- **TOTAL : 143 404 € (prévu initialement 106 800 € soit une augmentation de 34.77 %)**

PRESENTATION DU POINT GEOTHERMIE PAR LES DIFFERENTS TABLEAUX CI DESSOUS



Etat actuel

Solution géothermique

Coûts d'exploitation (par an sur 20 ans)	
Coût P1/énergie	33 644 €TTC/an
Coût P2 (maintenance)	3 240 €TTC/an
Coût P3 (Gros entretien et réparation)	13 000 €TTC/an
Coût P1 + P2 + P3	49 884 €TTC/an

Coûts d'exploitation (par an sur 20 ans)	
Coût P1/énergie	13 591 €TTC/an
Coût P2 (maintenance)	4 831 €TTC/an
Coût P3 (Gros entretien et réparation)	640 €TTC/an
Coût P1 + P2 + P3	19 062 €TTC/an

Emissions de CO2	51 t/an
------------------	---------

Emissions de CO2	11 t/an
------------------	---------

Augmentation du coût de l'énergie	5 %/an
-----------------------------------	--------

Augmentation du coût de l'énergie	5 %/an
-----------------------------------	--------

Economie potentielle de + de 22000€/an

Le garde particulier commissionné et assermenté constate par procès-verbaux tous délits et contraventions portant atteinte aux propriétés dont il a la garde.

Nous pouvons leur confier des missions temporaires mais la convention d'engagement est annuelle.

Le Taux horaire est de 15 € par garde (véhicule) et en plus il y a le défraiement kilométrique.

Le Choix des horaires est en fonction des besoins.

Le conseil municipal ne souhaite pas se prononcer ce jour et demande une intervention des membres de cette confédération pour exposer leurs actions lors d'un prochain conseil

17) QUESTIONS DIVERSES

- **Monsieur le Maire signale qu'il a reçu une question de Monsieur Henocque et de Monsieur**

Dupré: Est-il possible qu'un comité des fêtes rattache le hameau de Grécourt compte tenu du nombre d'enfants que nous avons sur le hameau de Grécourt?

Réponse de Madame Stéphanie Parmentier, conseillère et présidente du CODFL de Hombleux :

Je veux bien accueillir ces enfants pour les différentes animations que nous faisons mais à l'heure actuelle je manque de membres bénévoles et de ce fait plus aucune animation n'est faite.

La séance est levée à 22h45